



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



L'AFD ET
la FICOL
(facilité de financement
des collectivités territoriales)

© Cyril le Tournneur d'Ison

**+ de 80
projets**
financés depuis 2014

64 collectivités
accompagnées
qui portent des projets
sur les 5 continents

**+ de 53
millions**
d'euros octroyés en 9 ans

Depuis 2014, à travers la FICOL, l'AFD finance des **projets de développement** identifiés et mis en œuvre par des **collectivités territoriales françaises** dans le cadre de leurs partenariats internationaux.

#MondeEnCommun

L'AFD ET la FICOL

(facilité de financement des collectivités territoriales)

1

La FICOL, quels objectifs ?

- Soutenir le **développement local** de collectivités étrangères.
- Répondre aux attentes des collectivités françaises en matière d'accompagnement de leur action extérieure.
- Promouvoir les **savoir-faire français**.
- Diffuser de meilleures pratiques environnementales et sociales.
- Faciliter la circulation de **solutions partagées** face à des enjeux communs.

Elle s'inscrit dans le cadre :

- des **Objectifs de développement durable (ODD)** adoptés par l'Assemblée générale des Nations-Unies en 2015 ;
- des orientations de la politique de développement et de solidarité internationale de la France.

2

La FICOL, quelles modalités ?

La FICOL s'adresse à l'ensemble des collectivités françaises et leurs groupements qui agissent dans le cadre d'un **partenariat de coopération décentralisée** avec des autorités locales étrangères.

Les projets doivent être mis en œuvre dans des pays où l'AFD est autorisée à intervenir.

Le montant du financement unitaire consenti par l'AFD est compris **entre 200 K€ et 2 M€** et peut représenter **jusqu'à 70%** du budget total du projet. Le plan de financement est complété par les collectivités et leurs éventuels partenaires impliqués dans le projet.

Le financement de l'AFD est **pluriannuel** ; toutefois, les projets ne doivent pas excéder 3 ans.

3

La FICOL, quels projets éligibles ?

- **Un partenariat stratégique** entre une collectivité française et un territoire partenaire : il peut s'agir d'échanges d'expériences, d'appui à la construction de politiques publiques, de préparation de projets d'investissement...

Citons par exemple « *Pour des territoires protecteurs des femmes victimes de violences* », un projet porté par le département de la Seine-Saint-Denis aux Comores et en Palestine.

- **Un partenariat autour d'un investissement public** entre une collectivité française et un territoire partenaire. Il peut s'agir de travaux d'aménagement, d'équipement d'un service municipal...

C'est par exemple le cas du projet « *Extension du réseau d'adduction d'eau de la ville d'Abalak* » porté par la ville de Grabels au Niger.

VOS INTERLOCUTEURS

Île de France, Corse et Occitanie : moutonf@afd.fr

Hauts de France, Grand Est, Normandie, Bretagne : stobbartpleventa@afd.fr

Auvergne-Rhône-Alpes : simoc@afd.fr

Centre-Val de Loire, Pays de la Loire, Nouvelle-Aquitaine, Bourgogne-Franche-Comté : depuytj@afd.fr

Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur, Guyane, Martinique, Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Saint-Pierre-et-Miquelon, La Réunion, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis-et-Futuna : marchands@afd.fr

Pour plus d'informations :

<https://www.afd.fr/fr/la-ficol-un-tremplin-pour-action-exterieure-des-territoires-francais>